

TARIFS 2024-2025

SECTION MUSIQUE

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	39 €	39 €
1 - Cursus complet instrumental ou vocal (forfait)		
- Chant ou instrument, 1 ^{er} cycle jusqu'en milieu de 2 ^{ème} cycle, 30' individuel ou ateliers vocaux par 2 élèves en cursus complet + formation musicale obligatoire + pratique collective obligatoire - Accompagnement de la pratique amateur (non diplômant : pratique collective prioritaire + instrument 20' à 30')	500 €	1 113 €
Chant ou instrument, fin de 2 ^{ème} cycle et 3 ^{ème} cycle (CEM), 45' individuel + formation musicale obligatoire + pratique collective obligatoire	560 €	1 155 €
Chant ou instrument, cycle spécialisé (DEM), 1h individuel + formation musicale obligatoire + pratique collective obligatoire	610 €	1 213 €
Cours instrumental en groupe *sous réserve de constitution des groupes* + formation musicale obligatoire (pratique collective selon les possibilités)	400 €	887 €
Cursus CHAM : Option Création Sonore OU Maîtrise (forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit)	200 €	200 €
Cursus CHAM : Option Instrument (forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit)	315 €	315 €
<i>Discipline instrumentale ou vocale supplémentaire (2^{ème} dominante)</i>		
Cours de 30'	300 €	672 €
Cours de 45'	360 €	756 €
2 - Programme personnalisé (cours collectif) – Tarifs par cours suivi		
Formation musicale, culture musicale, écriture musicale, MAO (Musique assistée par ordinateur), musique de chambre, atelier de technique vocale (+ accès à l'ensemble vocal) ou atelier de jazz	230 €	483 €
Orchestres, Big Band, ensembles instrumentaux ou vocaux ouverts aux amateurs	60 €	152 €

SECTION DANSE (classique ou contemporaine)

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	39 €	39 €
Eveil (5 ans) (1 cours hebdomadaire)	225 €	441 €
Initiation (6-8 ans) (1 cours hebdomadaire)	325 €	525 €
Cycle 1, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années (2 cours hebdomadaires)	660 €	945 €
Cycle 1, 3 ^{ème} et 4 ^{ème} années (3 cours hebdomadaires)	680 €	1 071 €
Cycle 2 et 3 (3 cours hebdomadaires)	770 €	1 176 €
Cursus CHAD : 4 cours obligatoires dans les 2 disciplines dont une dominante (classique ou contemporain) / (forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit)	310 €	310 €

SECTION ART DRAMATIQUE

	Saint-Germain-en-Laye	Hors Saint-Germain-en-Laye
Frais de dossier	39 €	39 €
Cycle d'initiation (à partir de la 6 ^{ème})	225 €	483 €
Cycles 1 et 2	435 €	987 €
Cycle 3 à cycle spécialisé	502 €	600 €
Cycle de préparation aux concours des écoles supérieures (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur/CPES) en partenariat avec le CRR de Versailles Grand Parc	600 €	600 €
Cursus CHAT : 1 cours de 2 heures par semaine (forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit)	90 €	90 €

TARIFS DIVERS

Participation à des master classes	Saint-germanoï : 22 € Non saint-germanoï : 31 €	Gratuit pour les élèves du CRD
Location d'un instrument par le CRD	un trimestre	68 €
	un semestre	134 €
	Année scolaire (septembre à juin)	198 €
Location d'accessoires	un trimestre	10.50 €
	un semestre	17 €
	Année scolaire (septembre à juin)	22 €

Les droits de scolarité sont établis sur la base des tarifs votés par la Ville et sur la base du quotient familial CAF pour les élèves saint-germanoï. Pour le calcul de ces droits de scolarité, dont le détail figure le site du CRD, les familles doivent impérativement joindre à leurs dossiers une attestation CAF ou à défaut, l'avis d'imposition de l'année dernière.

Les frais de scolarité comprennent des frais de dossier qui doivent être réglés à la Régie centralisée après la réception du dossier de demande d'inscription ou de réinscription. Ces frais de dossier sont à multiplier, le cas échéant, par le nombre de spécialités demandées (musique, danse ou art dramatique) mais pas par discipline (p. ex. pas pour deux instruments).

Non remboursables, ces frais de dossier resteront définitivement acquis à la Ville quel que soit le résultat de la demande d'admission.

A ces frais de dossier s'ajoutent les tarifs spécifiques (droits de scolarité) variables selon les disciplines et les cursus choisis (se référer au tableau des tarifs ci-dessus). Le paiement des droits de scolarité peut s'effectuer soit en totalité à réception de la facture, soit en six fois par prélèvement automatique (de novembre à avril - à demander lors de l'inscription), sauf pour les sommes inférieures à 200 € qui seront versées en une seule fois. Toute scolarité commencée est due en totalité dès la première semaine de cours. Pour les scolarités commencées après le 1^{er} janvier, les frais de scolarité seront calculés au *prorata temporis*.

Bourse d'Étude

Le Ministère de la Culture propose chaque année une bourse d'études aux élèves de cycle spécialisé, sous condition de ressources. Les renseignements peuvent être obtenus auprès de Monsieur Ponsot dans le courant de l'année.

Pass Culture et Pass +

La Ville a adhéré au dispositif Pass Culture : les élèves de 15 ans et plus peuvent utiliser ce Pass pour acquitter tout ou partie leurs frais de scolarité.

Le dispositif du Pass + du département des Yvelines permet également de s'acquitter tout ou partie des frais de scolarité.